

Règlement jeu concours – Virtual Regatta – Route du Rhum avec Sophie FAGUET

Du 23 au 30 octobre 2026

General Document Information	
Status	Final
Document ref. number	Reference
Confidentiality	Internal

Article 1 – Organisation

La société **Eoliennes en mer Dieppe Le Tréport, dit EMDT** dont le siège social est situé au **14 rue Charles Blound 76200 DIEPPE** immatriculée sous le numéro **798 378 683 00063**, organise un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé :

« Jeu Concours Route du Rhum – Full Pack Virtual Regatta », du 23 au 30 octobre 2026 dans le cadre **de son partenariat avec la navigatrice Sophie FAGUET, qui prendra la départ pour le Route du Rhum le 1er novembre 2026.**

Article 2 – Conditions de participation

Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine, disposant d'un accès à Internet et d'un compte email valide.

Une seule participation par personne est autorisée.

Article 3 – Modalités de participation

Pour participer :

- Sur Facebook

Une publication sera diffusée sur la page Facebook officielle de **Les Eoliennes en mer Dieppe Le Tréport, EMDT**. Pour participer, il suffit :

- De suivre la page d'EMDT
- D'aimer et partager la publication du jeu
- De commenter et encourager Sophie Faguet

Article 4 – Désignation des gagnants

- Un tirage au sort **en ligne** sera effectué le vendredi 30 octobre à 12h parmi les participants.

Les gagnants seront contactés :

- En message privé sur Facebook

Article 5 – Dotation

Les gagnants recevront un **Full Pack Virtual Regatta**, d'une valeur indicative de **quinze euros**.

Ce pack contient le bateau de Sophie FAGUET, un Imoca Class 40 avec lequel vous pourrez naviguer tout au long de la course.

Un total de **60** Full Packs est mis en jeu.

Les dotations ne pourront donner lieu à aucune contestation, ni à la remise de leur contre-valeur en argent, ni à leur échange ou remplacement.

Article 6 – Responsabilités

EMDT se réserve le droit d'annuler, de modifier ou de suspendre le jeu en cas de force majeure ou de tout événement indépendant de sa volonté.

Elle ne saurait être tenue pour responsable en cas de problème technique, de perte de données, ou de participations non reçues.

Article 7 – Données personnelles

Les informations recueillies dans le cadre de ce jeu sont destinées uniquement à l'usage d'EMDT pour la gestion du concours.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), les participants peuvent exercer leur droit d'accès, de rectification ou de suppression des données les concernant en contactant : **laura.hennebelle@eoliennes-mer.fr**

Article 8 – Gratuité de la participation

La participation à ce jeu-concours est **gratuite et sans obligation d'achat**. Aucune contribution financière ou autre contrepartie ne sera exigée pour participer. Les frais engagés par les participants pour accéder au jeu (connexion Internet, etc.) restent à leur charge. En aucun cas, la participation ne pourra donner lieu à un remboursement ou à une indemnisation.

Article 8 – Acceptation du règlement

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Le règlement complet est consultable sur le site internet d'EMDT <https://dieppe-le-treport.eoliennes-mer.fr/> toute la durée de l'événement, ou peut être envoyé par mail sur simple demande à :

laura.hennebelle@eoliennes-mer.fr

Loi Applicable

Le présent règlement du jeu-concours est soumis à la **loi française**. En cas de litige, seuls les tribunaux compétents du ressort du siège social de l'organisateur seront compétents pour statuer, sauf disposition contraire d'ordre public.